Projet classe

Le droit à l'éducation tout au long de la vie Il s'agit d'un droit fondamental de la personne humaine (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), visant au plein épanouissement de la personnalité humaine, et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, favorisant la compréhension, la tolérance et l'amitié.

C'est un moyen essentiel de promouvoir le vivre ensemble et le respect des droits et des libertés. L'éducation s'entend comme une démarche qui permet à chaque personne d'accéder à une connaissance dynamique du monde, des autres et d'elle-même, à tous les âges de la vie. Dans le cadre de la compensation des conséquences du handicap l'offre d'apprentissage doit être proposée à tous les âges de la vie, quel que soit le niveau de dépendance.

L'attention se portera sur les potentialités de chacun pour développer, favoriser des acquisitions nouvelles, mais également entretenir ses connaissances et maintenir ses acquis scolaires, permettre un épanouissement personnel et social, et l'acquisition d'une autonomie la meilleure possible.

Le projet « Classe », qui assure un suivi scolaire afin de maintenir des acquis mais surtout, de travailler de nouvelles compétences L'objectif : donner une sphère concrète de la vie journalière dans le travail des mathématiques, du français, de l'orientation spatio- temporelle, etc.

Chaque méthode d'enseignement est basée sur un certain modèle de processus d'apprentissage, qu'il soit ou non explicite.

Nous enseignons en fonction de notre conception de l'apprentissage. Pour rédiger le projet de classe, l'enseignant va, en analysant les situations qu'il propose, être amené à expliciter les modèles qu'il véhicule.

Le projet exprime la marche de liberté que l'enseignant se donne par rapport au texte en tenant compte de ses compétences, de ses limites, de sa personnalité et du groupe de résidents dans un contexte donné.

L'enseignant va mettre en place dans sa classe plusieurs éléments :

- les caractéristiques du lieu.
- les caractéristiques de la classe.
- le groupe de résidents, leur profil, les groupes de niveau.
- le fonctionnement adopté pour l'année en cours.
- les moyens pédagogiques mis en œuvre pour faire progresser les résidents.
- les inclusions.
- les moyens d'évaluation du projet et des résidents. les éventuels projets prévus sur l'année.
- ...

Le projet de classe va permettre :

- D'être au clair avec les actions pédagogiques.
- De mettre en place une autre relation dans l'apprentissage.
- D'élargir l'éventail des propositions pédagogiques.
- De pouvoir communiquer avec ses collègues.
- De mettre en valeur ce qui existe dans la classe.
- De présenter aux parents ce qui est proposé aux résidents.
- De choisir parmi les diverses propositions qui peuvent être faites celles qu'il mettra en place
- Utiliser les projets existants des résidents.
- Ce qui facilitera du coup l'apprentissage par projets

Chaque résident peut bénéficier du projet classe.

Un bulletin scolaire sera envoyé aux familles chaque trimestre. Outil de valorisation et d'évaluation du travail des résidents.

Le bulletin trimestriel

Le bulletin scolaire sera rédigé par l'institutrice. Signé par la direction, l'institutrice et le référent. Il sera délivré trois fois par an aux résidents et à leur famille.

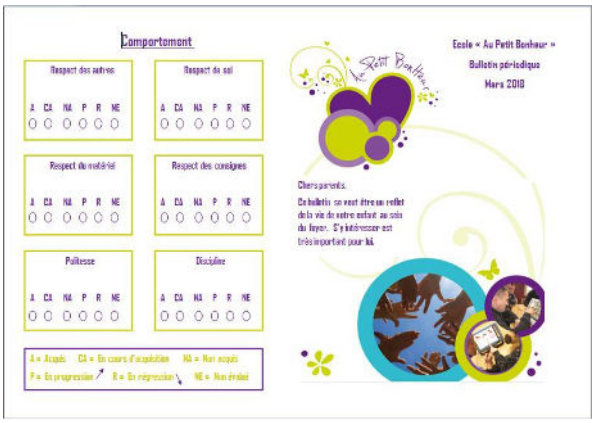

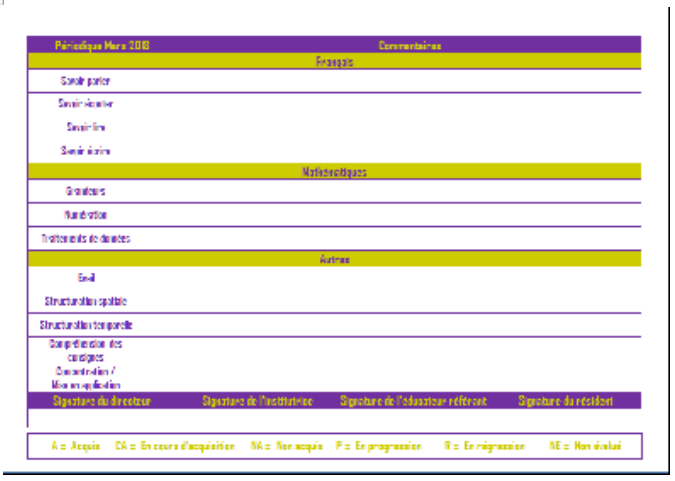

Le courrier en classe

Par groupe tournants, les résidents écrivent à la personne de leur choix (parents, tuteurs, amis, sœur, frère, …) à raison d'une fois sur 15 jours.

Les lettres sont postées chaque fin de semaine.

Ce projet permet aux résidents de garder le contact avec leurs proches et éventuellement de recevoir des nouvelles également.

Ce travail est aussi l'apprentissage de l'écriture pour certains et la formulation pour d'autres ainsi que la forme utilisée pour la rédaction d'un courrier.

Et surtout n'oublions pas le plaisir de parler de sa vie à l'auberge du Wayai et de recevoir des nouvelles en retour.